



DIMANCHE

13 AVRIL 2025

**VIDE
GRENIER
LISLE SUR TARN**
EDITION #24

ORGANISE PAR LES BENEVOLES DE L'AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES DE LISLE SUR TARN

5€ le mètre

Le 5ème offert
si 4 achetés

INSCRIPTIONS ET RESEIGNEMENTS

 06 52 76 18 71

vide.grenier.lisle@gmail.com

Sur Hello Asso avec le QRCode





BULLETIN D'INSCRIPTION PAPIER EXPOSANTS / DECLARATION 2025

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal Ville

Téléphone

Courriel :

Type de pièce d'identité :N° de la pièce d'identité :

Délivrée le :/...../.....Par (autorité) :

S'engage à respecter les conditions de participations et déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Renseignements à fournir obligatoirement :

Pour 4 mètres réservés le 5^{ème} mètre est offert (à préciser)

Je confirme un emplacement de mètres à l'extérieur espace enherbé ou sur route

Soit : 5,00 € X mètres = à l'ordre de « Amicale des écoles publiques » (paiement en 1 fois)

Afin de pouvoir accéder à votre emplacement, merci de préciser le nombre de véhicules :

Les véhicules et remorques n'entrent sur le site que pour décharger le matin et devront être garés à l'extérieur du vide-greniers et rentrent de nouveau sur le site en fin d'après-midi pour recharger.

Attention : Si vous souhaitez installer un Barnum, veuillez réserver au minimum 4 mètres.

Pour être prise en compte, **votre inscription doit nous être retournée signée, accompagnée du règlement total et de la photocopie de votre pièce d'identité recto/verso.**

😊 **Nouveauté 2025** : Si vous le préférez, il est maintenant possible de s'inscrire en ligne via Hello Asso ; avec le QRCode présent sur l'affiche ou ce lien : [INSCRIPTIONS VIDE GRENIER 2025](#)

Dans ce cas, l'inscription et le paiement se font en ligne.

Les emplacements sont attribués et réservés à réception du dossier d'inscription **complet**, aucun changement ne pourra intervenir par la suite.

Renseignements AMICALE DES ECOLES : 06.52.76.18.71 / vide.grenier.lisle@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET REGLEMENT à renvoyer

à l'adresse ci- dessous avant le samedi 06 avril 2025 :

AEP- Chez I. POUSTHOMIS 20 rue du Senet 81310 LISLE SUR TARN

CONDITIONS DE PARTICIPATION

❖ Règlement du vide grenier :

- Il est interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant.
- Il est interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries, sauf autorisation.
- Il est interdit de vendre toute restauration sauf autorisation.
- Chaque participant doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente.
- Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.
- Les exposants sont responsables de leur étalage. L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
- L'achat de places engage le participant jusqu'à la fin de la manifestation soit 17h00. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.

❖ Le participant s'engage à :

- Exposer de 8h00 à 17h00 et à respecter les emplacements.
- Se présenter aux entrées du site avant 8h00 suite à l'inscription. Tout emplacement libre à 8h30 sera mis à disposition des organisateurs sans recours possible.
- Stationner son véhicule et sa remorque hors du site après déchargement des marchandises et à respecter le code de la route concernant le stationnement dangereux.
- **Nettoyer l'emplacement de son stand à la fin du vide grenier et à prendre en charge les déchets. L'emplacement doit être restitué propre et sans encombrant laissé sur place**
- Respecter les règles sanitaires en vigueur

❖ Conditions en cas d'intempéries

- Le vent et/ou la pluie ne sont pas une cause d'annulation ou de report.
- Aucun remboursement ne sera effectué.

❖ Accès : 1 seul **point d'entrée** sur le site depuis le **rond-point de Gaillac (Intermarché)**

❖ Arrivée des exposants : **de 05H30 à 08H00**

A votre arrivée, vous serez dirigés vers votre emplacement par un placier.

- Les tables, tréteaux ou chaises ne sont pas fournis.
- Le temps de déchargement est limité suivant la longueur du stand
- Evacuation obligatoire du véhicule et de la remorque, sans exception. Aucun stationnement n'est accepté dans l'emprise du vide grenier à partir de 8h
- Si vous installez un barnum (réservation de 4m minimum), le positionner après évacuation de tous les véhicules du site.

Passé 8H00, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler, même pour venir retirer un achat encombrant ou lourd, et le site sera fermé pour la journée. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera admis avant 17H00.

A 17h00 votre marchandise devra être prête à charger, avant d'aller chercher votre véhicule.

Merci de prévoir une bâche ou autre, afin de ne pas déposer votre marchandise à même le sol D'AUTANT PLUS SI VOUS ETES EN ZONE HERBEE !!!

❖ Propreté :

1 sac poubelle sera distribué à chaque exposant. **Votre emplacement devra être restitué vide et propre : ni poubelle ni marchandise invendue. L'an passé, il y a eu trop de déchets laissés sur le site du vide-greniers. Nous serons attentifs à ce que cela ne se reproduise pas cette année et comptons sur votre collaboration pour cela.**

❖ Métrage emplacement :

Profondeur du stand = 2 mètres

Longueur du stand = nombre de mètres achetés + offerts

❖ Repas :

Une BUVETTE sera installée sur place toute la journée avec café, boissons, sandwiches, frites, saucisses, merguez, crêpes...

ATTENTION, aucun barbecue ne sera accepté sur le site pour des raisons évidentes de sécurité

❖ Civisme :

Cet événement est organisé par les parents BENEVOLES de l'Amicale des écoles publiques de Lisle sur Tarn.

Vous vous engagez à faire preuve de respect et de courtoisie envers les organisateurs, les autres participants et les visiteurs.

Il est strictement interdit d'avoir un comportement violent, d'insulter ou d'intimider qui que ce soit.

TOUTE DEMANDE D'ANNULATION (HORS DECISION PREFECTORALE) DEVRA ETRE FORMULEE PAR ECRIT ET NE SERA PAS RECEVABLE APRES LE 06 AVRIL 2025 (Cachet de la poste faisant foi)